

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 6 JUIN 2018**

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le mercredi 6 juin 2018 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 28 mai 2018.

Etaient présents : MM et Mmes les conseillers municipaux : Agnès LAPLAZA, Serge DIZAMBOURG, Mireille CARQUIGNY, Philippe PLOYER, Laurent BAILLY, Colette CHAPUIS, Laurent GARCIA, Corinne FROELHIN, Marie-Hélène DUROCQ, Daniel BEY, Mireille KAMMERLOCHER, Pascale ROUX, Danièle TARTRAT

Absentes excusées : Christine BESOMBE JOLLY

Pouvoir : Christine BESOMBE JOLLY donne pouvoir à Mireille CARQUIGNY

Secrétaire de séance : Daniel BEY

Administration : Alexia RIETMANN

Le compte-rendu de la séance du 5 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

M. le Maire présente le compte de gestion 2017 émis par la trésorerie. Celui-ci n'appelant aucune observation ni réserve est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif de la commune présentant les mêmes résultats est soumis au vote par Mr BEY Daniel et est adopté à l'unanimité avec les résultats suivants :

| | | | |
|-----------------------------|------------|------------------------------|-------------|
| Dépenses d'investissement : | 77 350.13€ | Dépenses de fonctionnement : | 352 216.89€ |
| Recettes d'investissement : | 88 210.04€ | Recettes de fonctionnement : | 437 567.15€ |
| Excédent d'investissement : | 10 859.91€ | Excédent de fonctionnement : | 85 350.26€ |

AFFECTATION DU RESULTAT:

Considérant les résultats suivants :

| | Clôture exercice 2016 | Affectation 2017 | Résultat 2017 | Clôture exercice 2017 |
|----------------|-----------------------|------------------|---------------|-----------------------|
| Investissement | -72 180.64 | 0.00 | 10 859.91 | -61 320.73 |
| Fonctionnement | 289 877.36 | 49 881.64 | 85 350.26 | 325 345.98 |
| TOTAL | 217 696.72 | 49 881.64 | 96 210.17 | 264 025.25 |

Le conseil municipal décide d'affecter 61 320.73€ au compte 1068 (recette d'investissement) et de reporter 264 025.25€ en excédent de fonctionnement (article 002)

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENEDIS :

M. le Maire explique qu'il est actuellement possible, d'encaisser une redevance d'occupation du domaine public de la part d'ENEDIS (EDF). Il demande aux conseillers de prendre une délibération pour une application au 1^{er} janvier 2019. Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LE CENTRE DE GESTION DE HAUTE-SAÔNE :

M. le maire rappelle que l'agent actuellement en charge du cimetière est embauché avec un contrat de type « accroissement temporaire d'activité » qu'il est impossible de renouveler. Dans la mesure où la procédure de « reprise de concessions » et de mise à jour informatique du cimetière n'est pas terminée, il serait préférable de prolonger l'emploi pendant un an. Or, aujourd'hui, la seule possibilité immédiate serait la mise à disposition de l'agent ; c'est à dire que Mme Sonnet serait embauchée par le centre de gestion qui facturerait la prestation à la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition pour une durée d'un an.

DESIGNATION D'UN DELEGUE CHARGE DU REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD) :

Après plusieurs recherches, M. le Maire informe que les données en sa possession doivent être affinées et qu'il lui paraît prématuré de désigner un délégué ce jour. Il demande aux conseillers de bien vouloir reporter le vote à plus tard. Accepté à l'unanimité.

MOTION DE SOUTIEN A L'HOPITAL DE GRAY CONTRE LE PROJET DE L'ARS :

M. Garcia fait état des derniers échanges effectués avec l'Ars et les autorités de santé. À l'unanimité, le conseil municipal valide la motion de soutien à l'hôpital pour un maintien des services d'urgences 24h/24 et la conservation d'un nombre de lits suffisants, correspondant aux besoins de la population.

QUESTIONS DIVERSES :

- Présentation succincte du débat d'orientation budgétaire (DOB) de la CCVG
- Renouvellement de l'offre carte jeunes pour l'année scolaire 2018-2019
- Point sur les travaux de voirie
- Information autour de l'organisation particulière du 11 novembre (centenaire de l'armistice)

Le Maire, Yvan GUIGNOT